Droit de la prévention

PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article R4534-143 du Code du travail

Date de mise à jour : 20 Juin 2025

Notre analyse

L'employeur doit fournir aux travailleurs une quantité d'eau potable fraîche suffisante et ainsi prévoir un moyen pour maintenir au frais l'eau destinée à la boisson. Cependant, sur les chantiers non raccordés à un réseau de distribution d'eau potable (ou encore raccordés dans des conditions ne garantissant pas la distribution d'eau potable fraîche), l'employeur doit mettre à disposition au moins 3 litres d'eau potable et fraîche par jour et par travailleur.

Si cet article prévoit que des conventions collectives nationales peuvent prévoir les situations de travail, notamment climatiques, dans lesquelles des boissons chaudes non alcoolisées sont mises gratuitement à la disposition des travailleurs, les conventions du bâtiment et des travaux publics ne prévoit pas de disposition spécifique en la matière.

Article R4534-143 du Code du travail

L'employeur met à disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche pour leur permettre de se désaltérer et de se rafraîchir. Lorsqu'il est impossible de mettre en place l'eau courante, la quantité d'eau mise à disposition à cette fin est d'au moins trois litres par jour par travailleur.

Les conventions collectives nationales prévoient les situations de travail, notamment climatiques, pour lesquelles des boissons chaudes non alcoolisées sont mises gratuitement à la disposition des travailleurs.

Des outils utiles à la mise en oeuvre

Boîte à outils Hygiène

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Note technique CRAMIF cantonnements de chantiers

Cliquez ici pour accéder à cet outil

DECLARATION DES 7 BONNES PRATIQUES ACIM pour les bases vie de chantier

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Bases vie et installations d'hygiène sur les chantiers : les obligations de l'employeur

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Installer un distributeur de boisson isotherme dans les véhicules de chantier

Cliquez ici pour accéder à cet outil